

Protégeons notre eau potable !

L'enquête publique avant la déclaration d'utilité publique (DUP) des périmètres de protection des captage et forage de Sailly et Drocourt est ouverte entre le 5 janvier et le 6 février 2017.

Ce captage-forage alimente Aincourt, Brueil, Drocourt, Fontenay, Sailly et St Cyr. La déclaration d'utilité publique vise à le protéger d'éventuelles pollutions (ministère de la santé). Elle ne suffit pas à préserver l'alimentation future en eau potable (ministère de l'environnement). Jusque là, ce captage-forage n'était même pas protégé !

Le dossier ne dit rien sur l'influence de l'éventuelle carrière de Brueil, située en aval. Mais nous savons par l'étude hydrogéologique que le **bassin d'alimentation de captage** (zone géographique où toute goutte d'eau tombée peut se retrouver dans le forage ou le captage) recouvre en partie le secteur de la zone 109 qui serait exploité sur Sailly, après Brueil.

De façon à garantir l'avenir de l'alimentation en eau potable du Bassin de la Montcient, il est capital que ce Bassin d'Alimentation de Captage (BAC, aussi appelé Aire d'Alimentation de Captage, AAC) soit préservé et déclaré d'utilité publique. Il faut être le plus nombreux possible à faire cette remarque au commissaire-enquêteur de façon à ce que nous soyons entendus.

Qui peut agir ?

Tout le monde, habitant ou non la région, peut s'exprimer dans le registre de l'enquête. Vous écrivez à votre façon, mais voici la phrase importante :

"Je demande que soit définie au plus vite et déclarée d'utilité publique l'aire d'alimentation des captages et forages de Sailly et Drocourt conformément à l'orientation 28 du Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux du Bassin de la Seine (SDAGE 2016-2021)".

L'orientation 28 du SDAGE, pages 68,69, dit que le périmètre de protection concernant l'eau potable doit être « l'aire d'alimentation de captage (AAC) ».

Où ? Quand ?

Le registre de l'enquête publique est ouvert aux jours et heures habituels des mairies de Aincourt, Drocourt et Sailly jusqu'au 6 février.

Aincourt: lundi, mardi, jeudi, vendredi : 9h30-12h, jeudi : 18h-19h, samedi 10h-12h. **Drocourt:** du lundi au vendredi, 9h-12h, 14h-18h. **Sailly :** mardi et vendredi de 18h à 19h30.

Vous pouvez venir à la permanence du commissaire-enquêteur :

En mairie de Drocourt le mercredi 11 janvier, de 9h30 à 12h, le samedi 14 janvier de 9h30 à 12h, le lundi 6 février de 16h30 à 19h. **En mairie d'Aincourt** le jeudi 5 janvier, de 9h à 12h, le jeudi 26 janvier de 16h à 19h.

Vous pouvez aussi écrire au commissaire-enquêteur : Mairie, Rue du Gué, 78440 Drocourt.

Tous ensemble exigeons la protection de l'eau !

En savoir plus : avl3c.org

AVL3C - Association Vexinoise de Lutte Contre les Carrières Cimentières. Email : vexinzone109@gmail.com

Édité par nous. Ne pas jeter sur la voie publique.

